

**Sujet :** 118 ou 116 ????

**De :** "Christophe Verna" <verna@free.fr>

**Date :** 09/06/2023, 07:48

**Pour :** <contact@scp-aurin-cordier.com>

**Copie à :** "Christophe Verna" <verna@free.fr>

Madame, Monsieur,

Vous avez commis et délivré à mon encontre plusieurs faux en écriture publique au profit de la SNC les bassins à flots, faits liés à ma condamnation à être saisi/expulsé du 118 quai de Bacalan alors qu'à cette adresse se situe restaurant [le Gargalou](#) : Extrait du jugement page 3 :

- au regard des dispositions contractuelles, et notamment des articles 5 et 20-2 du contrat, la production de l'ensemble des factures et justificatifs, pour les charges et la taxe foncière, avec pour cette dernière, proratisation pour le 118 quai Bacalan, siège de l'activité du défendeur, et ce, après mission confiée à un cabinet expert pour vérification,

Extrait du jugement page 4 :

Etant préalablement précisé qu'il est justifié par la SNC de la localisation des locaux, objet du litige, au 118 quai de Bacalan à Bordeaux, s'agissant notamment des parcelles GK 17 à GK

1°/ selon votre bon plaisir (ou incompétence), vous me délivrez au 116 quai de Bacalan, un commandement de Quitter les lieux adressé au 118 quai de Bacalan (Pièce "Commandement de quitter les lieux").

2°/ un commandement de Saisie vente au 116 quai de Bacalan, concernant un jugement qui situe mon "siège de l'activité du défendeur" au 118 quai de Bacalan (Pièce Commandement Saisie vente").

J'avais fait remarquer l'adressage de la condamnation au 118 à la dame qui délivre les actes votre étude, après avoir consulté le jugement, elle a reconnu cette erreur, sans que pour cela, vous ne cessiez les délivrances d'actes erronés.

Il s'en suit que vous avez, en toute connaissance de cause, rédigé, détenu et délivré, au minimum, un faux en écriture publique commis par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public agissant dans l'exercice de ses fonctions, ce qui tombe sous le coup de [l'Article 441-4 article du code pénal](#) et porte atteinte à la confiance publique.

Ce délit est aggravé par le fait d'être commis en bande organisée, [article 313-2 du Code pénal](#), car vous avez dévoyé le bras armé de l'état au profit de la SNC les bassins à flots qui fait actuellement l'objet d'une enquête pour escroquerie (Pièce Plainte pour escroquerie).

Il faut ajouter à vos exactions, le délit de concussion que réprime [l'article 432-10 du Code pénal](#) .

L'appel en référé et le juge de l'exécution ont confirmé le jugement initial.

Le dernier espoir de ne pas voir mes biens dispersés, (par vos soins qui plus est) et que je ne sois pas expulsé réside dans l'appel déposé auprès du juge de l'exécution.

**Ayant porté à votre connaissance les multiples fautes inexcusables qui entachent vos actes et engagent vos responsabilités professionnelles, je vous mets en demeure de contacter la SNC les bassins à flots et le juge de l'exécution afin de stopper l'action engagée contre moi par votre intermédiaire, faute que vous ayez :**

1°/ vérifié la cohérence de l'adresse qui m'est attribuée dans le jugement.

2°/ vérifié la licéité des demandes qui vous ont été faites par la SNC les bassins à flots de me délivrer vos actes au 116 qui n'est pas l'adresse indiquée dans le jugement, ou au 118, sachant qu'à cette adresse se situe le restaurant [le Gargalou](#) .

Inutile de dire que si je suis condamné à régler 35.000 € et à être expulsé, évidemment, injustement, je déposerai plainte contre vous auprès de Monsieur le procureur de la république pour escroquerie en bande organisée et autres délits.

Je vous prie, Madame, Monsieur les huissiers, d'agréer mes salutations distinguées.

Christophe Verna, Aquitaine

— Pièces jointes : \_\_\_\_\_

Commandement de quitter les lieux.pdf	1.4 Mo
Commandement Saisie vente.pdf	1.2 Mo
Plainte pour escroquerie.pdf	617 Ko

## **Christophe Verna**

---

**De :** "SCP AURIN CORDIER" <contact@scp-aurin-cordier.com>  
**Date :** vendredi 9 juin 2023 07:54  
**À :** "Christophe Verna" <verna@free.fr>  
**Joindre :** ATT02345.txt  
**Objet :** Lu : 118 ou 116 ????

Votre message

À : SCP AURIN CORDIER  
Sujet : 118 ou 116 ????  
Envoyé : vendredi 9 juin 2023 07:48:14 (UTC+01:00) Bruxelles, Copenhague, Madrid, Paris

a été lu le vendredi 9 juin 2023 07:53:20 (UTC+01:00) Bruxelles, Copenhague, Madrid, Paris.